

MAIRIE
DE
LALBENQUE



DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION

Le Maire de LALBENQUE (Lot)

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a délégué les compétences prévues à l'alinéa 5, de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la fixation des tarifs n'ayant pas un caractère fiscal figure au nombre des attributions déléguées ;

Considérant qu'il a lieu de modifier et d'ajouter de nouveaux tarifs suite à l'évolution de la gestion des salles municipales et les matériels.

DECIDE

ARTICLE 1 : A compter du 20 mai 2022, les tarifs de location des salles, de l'utilisation du matériel (chaises, tables, sono-vidéo, barnum, etc...), le montant des cautions et les tarifs ménage sont fixés comme suit :

SALLES	TARIF LOCATION			CAUTION	TARIF MENAGE	
	RESIDENTS	HORS RESIDENTS + ASSOCIATIONS EXTERIEURES				SUPPLEMENT ELECTRICITE HIVER*
Espace culturel de LALBENQUE	80 €	200 €		20 €/JOUR	300 €	120 €
Salle des fêtes de St HILAIRE	70 €	180 €			300 €	100 €
Salle des Fêtes de St HILAIRE	35 €* 35 €					
Salle du Mercadiol	40 €	80 €		10 €/JOUR	200 €	50 €
Salle Miramon	Uniquement réservées aux associations de la commune	Uniquement réservées aux associations extérieures	50 €	10 €/JOUR	100 €	40 €
Halle de la Mairie			100 €	20 €/JOUR	200 €	80 €
Salle voûtée			40 €	10 €/JOUR	200 €	50 €
Salle Polyvalente	Uniquement réservée aux associations de la commune			200 €	40 €	
Salle associative (gymnase)				100 €	40 €	
Club House Méchanel				100 €	40 €	
Salle Maison Poileux				100 €	40 €	
Salle annexe du Presbytère				100 €	40 €	
Salle OMNISPORTS	Uniquement réservée aux associations de la commune	200 €			300 €	120 €

* La période "hiver" est comprise entre le 1^{er} novembre et le 30 avril.

* 35 € : Toute personne qui a participé aux travaux et qui est vivante demandant une location en son nom pour lui-même ou pour sa famille devra payer 35 € (voir compte rendu réunion du 27/11/21)

MATERIELS	TARIF LOCATION		CAUTION	TARIF MENAGE
	RESIDENTS	HORS RESIDENTS + ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
Location Chaises	5 € le lot de 10	➤ Pas de location aux résidents extérieurs de la commune ➤ Gratuit aux associations extérieures de la commune au titre de l'entraide entre associations	< 20 chaises : 50 € 20 à 50 chaises : 100 € 51 à 150 chaises : 150 € 151 à 400 chaises : 300 €	100 €
Location Tables	3 € l'unité		< 10 tables : 50 € 10 à 30 tables : 100 € 31 à 70 tables : 200 €	100 €
Sono Espace culturel de LALBENQUE	60 €		200 €	
Barnum	Uniquement réservée aux associations de la commune	➤ Pas de location aux résidents extérieurs de la commune ➤ Gratuit aux associations extérieures de la commune au titre de l'entraide entre associations	200 €	
Friteuse			200 €	
Grilles d'exposition			100 €	
Lave-Verre			300 €	

ARTICLE 2 : Pour les associations dont le siège social se situe à Lalbenque, la collectivité participe au prêt des salles et du matériel à titre gratuit mais le chèque de caution lors des réservations reste obligatoire.

ARTICLE 3 : La commune loue l'espace culturel de Lalbenque annuellement à plusieurs associations extérieures de Lalbenque ou collectivités et organismes divers :

- Madame Leslie SOULAT (dance) au tarif de 250 € l'année.
- Lot of Sports (reprise de l'ALCEP) au tarif de 800 € l'année.
- Communauté de communes Lalbenque Limogne (RAMI) au tarif de 500 € l'année.

ARTICLE 4 : Madame le Maire et Monsieur le Comptable de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui le ou la concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision sera publiée, transmise au contrôle de légalité de la Préfecture du Lot et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DRESSEE A LALBENQUE, le 20 mai 2022
Le Maire

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le 20/05/2022
PUBLIÉ ou NOTIFIÉ
le 20/05/2022
Le Maire ou le Président,



Liliane LUGOL.

